

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

31 AOÛT 2017

Marcil Lavallée



TABLE DES MATIÈRES

États financiers	1
<hr/>	
Documents fiscaux	2
<hr/>	
Balance de vérification et autres écritures	3
<hr/>	
Autres documents	4
<hr/>	

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2017

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Renseignements complémentaires	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Consortium de transport scolaire de l'Est

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Consortium de transport scolaire de l'Est, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2017, et les états des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Consortium de transport scolaire de l'Est au 31 août 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 6 décembre 2017

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

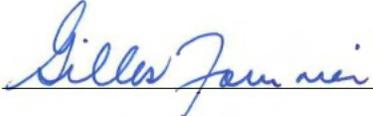
31 AOÛT 2017

3

	2017	2016
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	2 707 925 \$	2 732 657 \$
Débiteurs		
Conseils scolaires membres	437 511	381 026
Autres débiteurs	134	134
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	3 145 570	3 113 817
PASSIF		
Créditeurs et frais courus		
Conseils scolaires membres	16 036	12 400
Autres	120 853	92 736
Avances des conseils scolaires membres, sans intérêt	3 008 681	3 008 681
Apports en capital reportés (note 4)	-	36 542
TOTAL DU PASSIF	3 145 570	3 150 359
DETTE NETTE	-	(36 542)
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisation (note 5)	-	36 542
TOTAL DE L'ACTIF NET NON FINANCIER	-	36 542
EXCÉDENT ACCUMULÉ	- \$	- \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

4

	Budget (note 3)	2017	2016
PRODUITS (annexe A)			
Transport des élèves	12 416 500 \$	11 756 400 \$	12 247 780 \$
Personnel	683 000	653 450	603 925
Administration	276 700	205 651	241 193
Services	35 000	34 068	34 243
Systèmes GPS	-	126 574	104 484
Amortissement des apports en capital reportés (note 4)	-	36 542	54 813
TOTAL DES PRODUITS	13 411 200	12 812 685	13 286 438
CHARGES			
Contrats de transport	12 416 500	11 756 400	12 247 780
Frais de personnel	683 000	653 450	603 925
Administration	276 700	205 651	241 193
Services	35 000	34 068	34 243
Location de systèmes GPS	-	126 574	104 484
Amortissement des immobilisations	-	36 542	54 813
TOTAL DES CHARGES	13 411 200	12 812 685	13 286 438
EXCÉDENT ANNUEL	-	-	-
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-	-
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$	- \$

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

5

	2017	2016
EXCÉDENT ANNUEL	- \$	- \$
ACTIVITÉ LIÉE AUX IMMOBILISATIONS		
Amortissement des immobilisations	36 542	54 813
ACTIVITÉ LIÉE AUX ACTIFS NON FINANCIERS - AUTRE		
Variation des frais payés d'avance	-	-
VARIATION DE LA DETTE NETTE	36 542	54 813
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(36 542)	(91 355)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	(36 542) \$

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

6

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	- \$	- \$
Sources et (utilisations) :		
Amortissement des immobilisations	36 542	54 813
Amortissement des apports en capital reportés	(36 542)	(54 813)
Diminution (augmentation) des débiteurs	(56 485)	53 738
Diminution des créditeurs et frais courus	31 753	(74 115)
Variation des frais de transport payés d'avance	-	-
	(24 732)	(20 377)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Avances des conseils scolaires membres	-	500 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(24 732)	479 623
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 732 657	2 253 034
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	2 707 925 \$	2 732 657 \$

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

7

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Consortium, un organisme sans but lucratif constitué en février 2009 sans capital-actions en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, a pour objectif d'offrir des services de transport sécuritaires, ponctuels et efficaces aux élèves du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien et aux élèves du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. Le Consortium est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Le Consortium est contrôlé conjointement par le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien et par le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. Il est donc compris dans le périmètre comptable des deux conseils. Par conséquent, les états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Périmètre comptable

Les états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Consortium et qui sont contrôlées par le Consortium. Il n'y a aucune organisation redevable au Consortium.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Méthode de comptabilisation des produits et des charges

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés à mesure que les services sont rendus et qu'ils peuvent être mesurés, et les charges sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées après la réception des biens ou des services et l'établissement d'une obligation légale de paiement.

Avantages sociaux futurs

Le coût du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, qui est un régime à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports en capital reportés

Les montants reçus pour l'acquisition d'une immobilisation amortissable aux fins de la prestation de services sont inscrits comme des apports en capital reportés et sont amortis au même rythme que l'immobilisation sous-jacente.

Immobilisation

Le logiciel est comptabilisé au coût. Il est amorti linéairement en fonction de sa durée de vie utile de 3 ans.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Consortium évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des liquidités et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et des avances des conseils scolaires membres.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le Consortium détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Liquidités

La politique du Consortium consiste à présenter dans les liquidités les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

9

3. BUDGET

Les données budgétaires ont été fournies à des fins de comparaison et ont été tirées du budget approuvé par le conseil d'administration du Consortium.

4. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports reportés représentent les sommes non amorties reçues pour l'acquisition d'immobilisations.

	2017	2016
Solde au début	36 542 \$	91 355 \$
Moins : amortissement de l'exercice	(36 542)	(54 813)
Solde à la fin	- \$	36 542 \$

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2017	2016
Logiciel	164 440 \$	164 440 \$	- \$	36 542 \$

6. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE L'ONTARIO

Tous les membres du personnel du Consortium peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leurs années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Consortium équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, le Consortium a cotisé au régime un montant de 48 109 \$ (2016 : 45 719 \$). Comme il s'agit d'un régime à employeurs multiples, les charges de prestation de retraite du Consortium sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Consortium.

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

10

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par le Consortium avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2017	2016
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien		
Produits	9 568 262 \$	10 075 549 \$
Débiteurs	360 489 \$	314 083 \$
Créditeurs	12 989 \$	10 168 \$
Avances du conseil scolaire	2 128 406 \$	2 128 406 \$
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario		
Produits	3 138 441 \$	3 021 613 \$
Débiteurs	77 022 \$	66 943 \$
Créditeurs	3 047 \$	2 232 \$
Avances du conseil scolaire	880 275 \$	880 275 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Consortium évalue la condition financière de ses membres sur une base continue. Le Consortium établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La quasi-totalité des débiteurs est à recevoir des deux conseils membres. Le Consortium est d'avis qu'il n'y a aucun risque de crédit important découlant de cette situation.

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Consortium de transport scolaire de l'Est a été créé pour accroître l'efficacité et l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien et du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. Par conséquent, la continuité des opérations du Consortium de transport scolaire de l'Est dépend en grande partie de ces deux conseils scolaires puisque la majorité des services de transport leur est fournie.

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2017

11

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par le Consortium en vertu d'un bail pour sa place d'affaires totalise 76 653 \$ et les versements pour les trois prochains exercices sont les suivants :

2018	34 068 \$
2019	34 068 \$
2020	8 517 \$

Le Consortium s'est également engagé en vertu de contrats totalisant 404 342 \$ pour la location de systèmes GPS. Les versements pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

2018	154 615 \$
2019	141 526 \$
2020	93 201 \$
2021	15 000 \$

11. ÉVENTUALITÉS

En 2013, une réclamation de 4 000 000 \$ a été intentée contre le Consortium par un ancien fournisseur de transport qui allègue avoir été lésé suite à un processus d'appel d'offres. Le Consortium a contesté cette réclamation et considère qu'elle est sans fondement. Le Consortium ne peut actuellement prédire les résultats de ce litige avec certitude. La direction est d'avis que cette réclamation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Consortium. Advenant le cas où le Consortium aurait à déboursier un montant lié à cette réclamation, il serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

12

	CSDCEO	CEPEO	Autres	2017	2016
ANNEXE A – PRODUITS					
Transport des élèves	8 780 429 \$	2 955 525 \$	20 446 \$	11 756 400 \$	12 247 780 \$
Personnel	529 295	124 155	-	653 450	603 925
Administration	167 269	38 382	-	205 651	241 193
Services	27 595	6 473	-	34 068	34 243
Systèmes GPS	33 709	7 329	85 536	126 574	104 484
Amortissement des apports en capital reportés (note 4)	29 965	6 577	-	36 542	54 813
	9 568 262 \$	3 138 441 \$	105 982 \$	12 812 685 \$	13 286 438 \$

Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL)

- Cette déclaration est pour :
 - les organismes sans but lucratif désignés à l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*,
 - les organismes désignés à l'alinéa 149(1)e) de la Loi (c'est-à-dire les organisations agricoles, les *boards of trade* ou les chambres de commerce).
- Ces organismes doivent produire la présente déclaration s'ils répondent à l'un des critères suivants :
 - ils ont reçu ou étaient en droit de recevoir pendant l'exercice des dividendes imposables, des intérêts, des loyers ou des redevances d'une valeur totale de plus de 10 000 \$;
 - la valeur totale de leurs biens était de plus de 200 000 \$ à la fin de l'exercice précédent;
 - ils devaient produire la déclaration pour un exercice précédent.
- Pour savoir si l'organisme que vous représentez doit remplir la déclaration, consultez le T4117, *Guide d'impôt pour la déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL)*.
- Envoyez votre déclaration au : Centre de technologie d'Ottawa, 875, chemin Heron, Ottawa ON K1A 1A2

N'inscrivez rien ici

Section 1 – Identification

Exercice du	Année Mois Jour 2016-09-01	au	Année Mois Jour 2017-08-31	Numéro d'entreprise, s'il y a lieu 81450 7695 RC0001
Nom de l'organisme CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST				Numéro de fiducie (T3), s'il y a lieu
Adresse 665 RUE PRINCIPALE C.P. 740				Est-ce la dernière déclaration de l'organisme? Si <i>oui</i> , annexe une explication. 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ville CASSELMAN		Province ON		Code postal K0A 1M0
Genre d'organisme (Reportez-vous au guide T4117) 30				Numéro de téléphone (855) 689-2873
Nom et poste de la personne responsable PAUL ROULEAU DIRECTEUR				

Section 2 – Sommes reçues pendant l'exercice

Cotisations et droits d'adhésion	100		
Subventions et paiements des gouvernements (fédéral, provincial ou municipal)	101		
Intérêts, dividendes imposables, loyers et redevances	102		
Produit de disposition d'immobilisations	103		
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	104	12 776 143	
Dons	105		
Autres sommes reçues (précisez) <u>AMORT DES APPORTS</u>	106	36 542	
Total des sommes reçues (additionnez les lignes 100 à 106)	107	12 812 685	12 812 685

Section 3 – État de l'actif et du passif à la fin de l'exercice

Actif			
Méthode utilisée pour calculer les éléments d'actif <u>NORME SECTEUR PUB.</u>			
Encaisse et placements à court terme	108	2 707 925	
Montants à recevoir des membres	109	437 511	
Montants à recevoir d'autres personnes (sommes non incluses à la ligne 109)	110	134	
Frais payés d'avance	111		
Stocks	112		
Placements à long terme	113		
Immobilisations	114		
Autres éléments d'actif (précisez)	115		
Total de l'actif (additionnez les lignes 108 à 115)	116	3 145 570	3 145 570
Passif			
Sommes dues aux membres de l'organisme	117	3 024 717	
Sommes dues à toute autre personne (précisez) <u>CPTES À PAYER&FRAIS</u>	118	120 853	
Total du passif (additionnez les lignes 117 et 118)	119	3 145 570	3 145 570

Section 4 – Rémunération

Total de la rémunération et des avantages sociaux versés à l'ensemble des employés et dirigeants de l'organisme	120	653 450
Total de la rémunération et des avantages sociaux versés aux employés et dirigeants membres de l'organisme	121	0
Autres paiements à des membres (précisez)	122	0
Nombre de membres dans l'organisme		2
Nombre de membres ayant touché une rémunération ou d'autres sommes		0

Section 5 – Activités de l'organisme

Décrivez brièvement les activités de l'organisme. Si c'est la première année pour laquelle vous produisez cette déclaration, joignez une copie de la déclaration de mission de l'organisme.

OFFRIR DES SERVICES DE TRANSPORT SÉCURITAIRE, PONCTUELS ET EFFICACES AUX
ÉLÈVES DES CONSEILS MEMBRES, SOIT LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
CATHOLIQUE DE L'EST ONTARIEN ET LE CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO.

L'organisme mène-t-il des activités à l'extérieur du Canada? 1 Oui 2 Non

Si oui, précisez à quel endroit :

Section 6 – Lieu de conservation des livres et des registres

Ne remplissez pas cette section si l'information correspond à celle de la Section 1.

Nom de la personne responsable

Adresse

Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone
-------	----------	-------------	---------------------

Section 7 – Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et sur tous les feuillets connexes sont exacts et complets.

PAUL ROULEAU Nom de la personne autorisée DIRECTEUR Position

Signature de la personne autorisée 2017-12-07 Date (AAAA/MM/JJ)

Langue de correspondance
Indiquer la langue de votre choix

Language of correspondence
Indicate the language of your choice

1 Français
French

2 English
Anglais

T2 – Déclaration de revenus des sociétés

EXONÉRÉE D'IMPÔT

Utilisez ce formulaire comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, sauf si la société est située au Québec ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.

Les renvois législatifs mentionnés dans cette déclaration visent la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* fédéraux. Il se peut que cette déclaration tienne compte de modifications qui n'avaient pas été adoptées au moment de la publication.

Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'*Index général des renseignements financiers (IGRF)*, à votre centre fiscal ou bureau des services fiscaux. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société.

Pour en savoir plus, visitez le arc.gc.ca ou consultez le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

055 N'inscrivez rien ici

Identification

001 Numéro d'entreprise (NE) 001 81450 7695 RC0001

Nom de la société

002 CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST

Adresse du siège social

L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? **010** 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez les lignes 011 à 018.

011 665 RUE PRINCIPALE

012 C.P. 740

Ville Province, territoire ou État

015 CASSELMAN

016 ON

Pays (autre que le Canada) Code postal ou ZIP

017 **018** KOA 1M0

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social)

L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? **020** 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez les lignes 021 à 028.

021 a/s de

022

023

Ville Province, territoire ou État

025 CASSELMAN

026 ON

Pays (autre que le Canada) Code postal ou ZIP

027 **028**

Emplacement des livres comptables (s'il diffère de celui du siège social)

L'emplacement des livres comptables a-t-il changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? **030** 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez les lignes 031 à 038.

031 665 RUE PRINCIPALE

032 C.P. 740

Ville Province, territoire ou État

035 CASSELMAN

036 ON

Pays (autre que le Canada) Code postal ou ZIP

037 **038** KOA 1M0

040 Genre de société à la fin de l'année d'imposition (cochez une seule case)

- 1 Société privée sous contrôle canadien (SPCC)
- 2 Autre société privée
- 3 Société publique
- 4 Société contrôlée par une société publique
- 5 Autre société (précisez) OSBL

Si le genre de société a changé durant l'année d'imposition, indiquez la date d'entrée en vigueur du changement **043** Année Mois Jour

Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration?

Début de l'année d'imposition Fin de l'année d'imposition
Année Mois Jour Année Mois Jour
060 2016-09-01 **061** 2017-08-31

Y a-t-il eu acquisition de contrôle qui a entraîné l'application du paragraphe 249(4) depuis le début de l'année d'imposition inscrit à la ligne 060? **063** 1 Oui 2 Non

Si oui, donnez la date d'acquisition de contrôle **065** Année Mois Jour

La date à la ligne 061 est-elle une fin d'année d'imposition réputée selon le paragraphe 249(3.1)? **066** 1 Oui 2 Non

S'agit-il d'une société professionnelle associée d'une société de personnes? **067** 1 Oui 2 Non

Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une :
constitution en société? **070** 1 Oui 2 Non
fusion? **071** 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez les lignes 030 à 038 et joignez l'annexe 24.

Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon l'article 88 durant l'année d'imposition courante? **072** 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez et joignez l'annexe 24.

Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion? **076** 1 Oui 2 Non

Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société? **078** 1 Oui 2 Non

Si un choix a été fait selon l'article 261, inscrivez la monnaie fonctionnelle utilisée **079**

La société est-elle résidente du Canada? **080** 1 Oui 2 Non
Si non, indiquez le pays de résidence à la ligne 081 et remplissez et joignez l'annexe 97.

081

Est-ce que la société non-résidente demande une exonération d'impôt selon une convention fiscale? **082** 1 Oui 2 Non

Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases suivantes :

- 085** 1 Exonérée selon l'alinéa 149(1)e) ou l)
- 2 Exonérée selon l'alinéa 149(1)j)
- 3 Exonérée selon l'alinéa 149(1)t)
- 4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149

N'inscrivez rien ici

095

096

098

Annexes et formulaires à joindre

Renseignements des états financiers : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.

Annexes – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, **joignez** l'annexe indiquée, à moins d'avis contraire.

	Oui	annexe
La société est-elle liée à une autre société?	<input type="checkbox"/>	9
La société est-elle une SPCC associée?	<input type="checkbox"/>	23
La société est-elle une SPCC associée qui demande la limite de dépenses?	<input type="checkbox"/>	49
La société a-t-elle au moins un actionnaire non-résident qui détient des actions avec droit de vote?	<input type="checkbox"/>	19
La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents	<input type="checkbox"/>	11
Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	<input type="checkbox"/>	44
La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	<input type="checkbox"/>	14
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	<input type="checkbox"/>	15
La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal?	<input type="checkbox"/>	T5004
La société est-elle associée d'une société de personnes à laquelle un numéro de compte a été attribué?	<input type="checkbox"/>	T5013
La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non-résidente à pouvoir discrétionnaire (sans tenir compte de l'article 94)?	<input type="checkbox"/>	22
La société détenait-elle des actions dans une ou plusieurs sociétés étrangères affiliées durant l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	25
La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada selon les paragraphes 202(1) et/ou 105(1) du Règlement de l'impôt sur le revenu?	<input type="checkbox"/>	29
La société a-t-elle plus de 1 000 000 \$ d'opérations à déclarer avec des non-résidents avec lesquels elle a un lien de dépendance? Pour les sociétés privées : la société a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions ordinaires et/ou privilégiées de la société?	<input type="checkbox"/>	T106
La société a-t-elle fait des paiements ou reçu des montants provenant d'une convention de retraite au cours de l'année?	<input type="checkbox"/>	50
La société a-t-elle gagné un revenu d'au moins une page ou un site Web sur Internet?	<input type="checkbox"/>	88
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net (perte nette) pour l'impôt sur le revenu?	<input checked="" type="checkbox"/>	1
La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons de biens culturels, écosensibles ou de médicaments?	<input type="checkbox"/>	2
La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables pour un remboursement au titre de dividendes?	<input type="checkbox"/>	3
La société déduit-elle des pertes quelconques?	<input type="checkbox"/>	4
La société demande-t-elle un crédit d'impôt provincial ou territorial ou a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	<input type="checkbox"/>	5
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	6
(i) La société demande-t-elle la déduction accordée aux petites entreprises et déclare-t-elle a) des revenus ou des pertes tirés de biens (autres que les dividendes déductibles à la ligne 320), b) des revenus tirés d'une société de personnes, c) des revenus tirés d'une entreprise à l'étranger d) des revenus tirés d'une entreprise de prestation de services personnels e) des revenus selon la division 125(1)a)(i)(C) ou 125(1)a)(i)(B), ou f) un plafond des affaires attribué selon le paragraphe 125(3.2); ou (ii) la société a-t-elle inscrit un revenu de placement total à la ligne 440?	<input type="checkbox"/>	7
La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	<input type="checkbox"/>	8
La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	<input type="checkbox"/>	10
La société demande-t-elle des déductions pour ressources?	<input type="checkbox"/>	12
La société demande-t-elle des réserves déductibles (autres que la provision transitoire selon l'article 34.2)?	<input type="checkbox"/>	13
La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	<input type="checkbox"/>	16
La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts ou un crédit supplémentaire pour caisses de crédit?	<input type="checkbox"/>	17
La société est-elle une société de placement ou une société de placement à capital variable?	<input type="checkbox"/>	18
La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle était une société non-résidente?	<input type="checkbox"/>	20
La société demande-t-elle un crédit fédéral, provincial ou territorial pour impôt étranger, ou un crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières?	<input type="checkbox"/>	21
La société a-t-elle des bénéficiaires de fabrication et de transformation au Canada?	<input type="checkbox"/>	27
La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	<input type="checkbox"/>	31
La société fait-elle une demande pour des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)?	<input type="checkbox"/>	T661
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada de la société et de ses sociétés liées est de plus de 10 000 000 \$?	<input type="checkbox"/>	33/34/35
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada de la société et de ses sociétés associées est de plus de 10 000 000 \$?	<input type="checkbox"/>	
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie VI sur le capital des institutions financières?	<input type="checkbox"/>	38
La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I?	<input type="checkbox"/>	42
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus sur des actions privilégiées ou à l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes payés?	<input type="checkbox"/>	43
La société a-t-elle conclu un accord concernant l'obligation de payer l'impôt de la partie VI.1?	<input type="checkbox"/>	45
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie II, c.-à-d. à la surtaxe des fabricants de tabac?	<input type="checkbox"/>	46
Pour les institutions financières : la société est-elle membre d'un groupe lié d'institutions financières dont un ou plusieurs membres sont assujettis à l'impôt brut de la partie VI?	<input type="checkbox"/>	39
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne?	<input type="checkbox"/>	T1131
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique?	<input type="checkbox"/>	T1177
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie XIII.1? (Démontrez vos calculs sur une feuille que vous intitulerez Annexe 92.)	<input type="checkbox"/>	92

Annexes et formulaires à joindre – suite de la page 2

		Oui	annexe
La société a-t-elle été affiliée à des sociétés étrangères durant l'année d'imposition?	271	<input type="checkbox"/>	T1134
La société a-t-elle possédée ou détenue des biens étrangers déterminés dont le coût indiqué total, à un moment quelconque de l'année, a dépassé 100 000 \$CAN?	259	<input type="checkbox"/>	T1135
La société a-t-elle transféré ou prêté des biens à une fiducie non-résidente?	260	<input type="checkbox"/>	T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie?	261	<input type="checkbox"/>	T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer de l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada?	262	<input type="checkbox"/>	T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE?	263	<input type="checkbox"/>	T1146
La société a-t-elle une convention avec des sociétés associées pour attribuer les salaires d'employés déterminés pour la RS&DE?	264	<input type="checkbox"/>	T1174
La société a-t-elle payé des dividendes imposables (autres que des dividendes sur les gains en capital) durant l'année d'imposition?	265	<input type="checkbox"/>	55
La société a-t-elle fait un choix selon le paragraphe 89(11) de ne pas être une SPCC?	266	<input type="checkbox"/>	T2002
La société a-t-elle révoqué un choix précédent fait selon le paragraphe 89(11)?	267	<input type="checkbox"/>	T2002
La société [SPCC ou compagnie d'assurance dépôts (CAD)] a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux général (CRTG) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	268	<input type="checkbox"/>	53
La société (autre qu'une SPCC ou CAD) a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux réduit (CRTR) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	269	<input type="checkbox"/>	54

Renseignements supplémentaires

La société a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers?	270	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
La société est-elle inactive?	280	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
Quelle est la principale activité productive de recettes commerciales de la société? 485410		Transport scolaire et transport d'employés par autobus	
Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis.	284	TRANSPORT SCOLAIRE	285 100,000 %
Indiquez le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes.	286		287 %
	288		289 %
La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition?	291	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition?	292	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
Désirez-vous verser des acomptes provisionnels trimestriels, si vous êtes admissible?	293	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>
Si la société était admissible à verser des acomptes provisionnels trimestriels pour une partie de l'année d'imposition, indiquez la date à partir de laquelle la société n'était plus admissible	294	Année Mois Jour	
Si l'activité principale de votre société est la construction, avez-vous eu des sous-traitants pendant l'année d'imposition?	295	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>

Revenu imposable

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF	300	36 542	A
Moins :			
Dons de bienfaisance (annexe 2)	311		
Dons de biens culturels (annexe 2)	313		
Dons de biens écosensibles (annexe 2)	314		
Dons de médicaments (annexe 2)	315		
Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le paragraphe 138(6) (annexe 3)	320		
Déduction de l'impôt de la partie VI.1*	325		
Pertes autres que des pertes en capital des années d'imposition précédentes (annexe 4)	331		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	332		
Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	333		
Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)	334		
Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)	335		
Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale	340		
Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection	350		
Total partiel			B
Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)		36 542	C
Ajouts selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)	355		D
Revenu imposable (montant C plus montant D)	360	36 542	
Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)†	370		
Revenu imposable pour les sociétés ayant un revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)† (ligne 360 moins ligne 370)			Z
Revenu imposable pour l'année provenant d'une entreprise de prestation de services personnels**			Z.1

* Ce montant est égal à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724, page 9).

** Pour une année d'imposition qui se termine après 2015.

Déduction accordée aux petites entreprises

Société qui, pendant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien (SPCC)

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada (annexe 7)	400	A
Revenu imposable de la ligne 360 (page 3), moins 100/28 3,57143 du montant de la ligne 632* (page 8), moins 4 fois le montant de la ligne 636** (page 8), et moins tout montant exonéré de l'impôt de la partie I selon une loi fédérale	405	B
Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous)	410	C

Remarques :

1. S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée, inscrivez 500 000 \$. Toutefois, si l'année d'imposition de la société compte moins de 51 semaines, multipliez ce montant par le nombre de jours dans l'année d'imposition **divisé** par 365. Inscrivez le résultat à la ligne 410.
2. Si la SPCC était associée à d'autres sociétés, utilisez l'annexe 23 pour calculer le montant à inscrire à la ligne 410.

Réduction du plafond des affaires :

Montant C	x	415 ***	D	=		E	
11 250							
Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si négatif, inscrivez « 0 »)						425	F
Plafond des affaires que la SPCC attribue selon le paragraphe 125(3.2) (ligne 515 ci-dessous)							G
Montant F moins montant G						427	H

Déduction accordée aux petites entreprises

Le moins élevé des montants A, B, C ou H	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1 ^{er} janvier 2016	x	17 % =		1	
		Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Le moins élevé des montants A, B, C ou H	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015	x	17,5 % =		2	
		Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Total des montants 1 et 2 (inscrivez le montant I à la ligne J, page 8)						430	I

* Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise qui serait déductible à la ligne 632, sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des SPCC (ligne 604) ni des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'applique au revenu d'entreprise et qui serait déductible à la ligne 636, sans tenir compte des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

***** Les grandes sociétés**

- Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante et qu'elle ne l'était pas dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition **précédente moins** 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société n'est pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, mais qu'elle l'était dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition **courante moins** 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société est associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, lisez les règles spéciales indiquées à l'annexe 23.

Revenu de société déterminé et attribution selon le paragraphe 125(3.2)

S'applique aux années d'imposition qui commencent après le 21 mars 2016

Sauf que, si l'année d'imposition de votre société a commencé avant **et** se termine le 22 mars 2016 ou après et dans l'année d'imposition d'une SPCC, vous pouvez attribuer un plafond des affaires à cette autre SPCC si son année d'imposition a commencé après le 21 mars 2016.

J1 Nom de la société qui reçoit le revenu et le montant attribué	J Numéro d'entreprise de la société	K Revenu versé selon la division 125(1)a)(i)(B) à la société inscrite dans la colonne J ³	L Plafond des affaires attribué à la société inscrite dans la colonne J ⁴
	490	500	505
1.			

Total **510** Total **515**

Remarques :

3. Ce montant est [tel que défini dans le paragraphe 125(7) **revenu de société déterminé** a)(i)] le total des sommes dont chacune est un montant de revenu de la société pour l'année provenant d'une entreprise exploitée activement qui provient de la fourniture de biens ou services à une société privée (directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit), si les énoncés ci-après se vérifient :
 - (A) à un moment donné de l'année, la société (ou l'un de ses actionnaires) ou une personne qui a un lien de dépendance avec la société (ou avec l'un de ses actionnaires) détient une participation directe ou indirecte dans la société privée,
 - (B) il ne s'avère pas que la totalité ou la presque totalité de son revenu pour l'année provenant d'une entreprise exploitée activement provient de la fourniture de biens ou services :
 - (I) soit à des personnes (sauf la société privée) avec lesquelles elle n'a aucun lien de dépendance,
 - (II) soit à des sociétés de personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de dépendance, sauf une société de personnes dans laquelle une personne qui a un lien de dépendance avec la société détient une participation directe ou indirecte.
4. Le montant du plafond des affaires que vous attribuez à une SPCC ne peut être plus élevé que le montant déterminé par la formule A – B, où A est le montant du revenu indiqué à la colonne K à l'égard de la SPCC, et B est la partie du montant décrit dans A que vous pouvez déduire à l'égard du montant du revenu visé dans les divisions 125(1)a)(i)(A) ou (B) pour l'année. Le montant de la ligne 515 ne peut être plus élevé que celui de la ligne 425.

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien

Société privée sous contrôle canadien pendant toute l'année d'imposition

Revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas)	_____	A
Montant le moins élevé : B9 ou H9 de la section 9 de l'annexe 27	_____	B
Montant K13 de la section 13 de l'annexe 27	_____	C
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels	432	D
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (montant F, annexe 17)	_____	E
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4)	_____	F
Revenu de placement total (ligne 440, page 6)*	_____	G
Total partiel (additionnez les montants B à G)			▶ _____ H
Montant A moins montant H (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	I
Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien – Montant I multiplié par	13 %	J

Inscrivez le montant J à la ligne 638, page 8.

* Sauf pour une société qui est, tout au long de l'année, une société coopérative [selon le paragraphe 136(2)] ou une caisse de crédit.

Réduction d'impôt générale

Ne remplissez pas cette section si vous êtes une société privée sous contrôle canadien, une société de placement, une société de placement hypothécaire, une société de placement à capital variable ou une société qui a un revenu imposable non assujéti au taux d'impôt de 38 %.

Revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas)	_____	K
Montant le moins élevé : B9 ou H9 de la section 9 de l'annexe 27	_____	L
Montant K13 de la section 13 de l'annexe 27	_____	M
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels	434	N
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (montant F, annexe 17)	_____	O
Total partiel (additionnez les montants L à O)			▶ _____ P
Montant K moins montant P (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	Q
Réduction d'impôt générale – Montant Q multiplié par	13 %	R

Inscrivez le montant R à la ligne 639, page 8.

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I

Société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition

Revenu de placement total (annexe 7)	440		A
Montant A _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	365	x 26 2 / 3 % =	1
Montant A _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	365	x 30 2 / 3 % =	2
Total partiel (montant 1 plus montant 2) _____			B
Revenu de placement étranger (annexe 7)	445		C
Montant C _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	365	x 9 1 / 3 % =	3
Montant C _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	365	x 8 % =	4
Total partiel (montant 3 plus montant 4) _____			D
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 8) moins montant D (si négatif, inscrivez « 0 »)			E
Montant B moins montant E (si négatif, inscrivez « 0 »)			F
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 8)			G
$\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ x 35 =	365		5
$\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ x 38 2 / 3 =	365		6
Total partiel (montant 5 plus montant 6) _____			38,6667 H
Montant G _____ x $\frac{100}{\text{H}}$ =	100	100	I
			38,6667
Revenu imposable (ligne 360, page 3)			J
Moins :			
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4)			K
Montant I			L
Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (ligne 636, page 8)		x 4 =	M
Total partiel (total des montants K à M) _____			N
Total partiel (montant J moins montant N) _____			O
Montant O _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	365	x 26 2 / 3 % =	7
Montant O _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	365	x 30 2 / 3 % =	8
Total partiel (montant 7 plus montant 8) _____			P
Impôt de la partie I à payer moins le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (ligne 700 moins ligne 780, page 9)			Q
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I – Montant le moins élevé : F, P ou Q			450 R

Impôt en main remboursable au titre de dividendes

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente	..	460	_____	
Moins :				
Remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente	465	_____	
			=====	▶ _____ A
Plus :				
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450, page 6)		_____	B
Total de l'impôt de la partie IV à payer (annexe 3)		_____	C
Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré d'une société remplacée après une fusion ou la liquidation d'une filiale	480	_____	
			=====	▶ _____ D
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition – Montant A plus montant D	485	=====	

Remboursement au titre de dividendes

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition				
Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition (ligne 460, page 3 de l'annexe 3)	_____		E
Montant E	x	$\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1er janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	x 33 1 / 3 % =	_____ 1
Montant E	x	$\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$	x 38 1 / 3 % =	_____ 2
			=====	▶ _____ F
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 ci-dessus)	_____		G
Remboursement au titre de dividendes – Montant le moins élevé : F ou G	_____		H

Inscrivez le montant H à la ligne 784, page 9.

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I : revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas) multiplié par 38 % **550** _____ A

Impôt additionnel sur le revenu d'une entreprise de prestation de services personnels (article 123.5)

Revenu imposable provenant d'une entreprise de prestation de services personnels **555** _____ x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ $\frac{365}{365}$ x 5 % = **560** _____ B

Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **602** _____ C

Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)
(pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des SPCC)

Revenu de placement total (ligne 440, page 6) _____ D

Revenu imposable (ligne 360, page 3) _____ E

Moins :

Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4) _____ F

Montant net (montant E moins montant F) **▶** _____ G

Montant le moins élevé : D ou G x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1^{er} janvier 2016}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ $\frac{365}{365}$ x 6 2 / 3 % = _____ 1

Montant le moins élevé : D ou G x $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2015}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ $\frac{365}{365}$ x 10 2 / 3 % = _____ 2

Impôt remboursable sur le revenu de placement pour les sociétés privées sous contrôle canadien (montant 1 plus montant 2) **604** _____ **▶** _____ H

Total partiel (**additionnez** les montants A, B, C et H) _____ I

Moins :

Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4) _____ J

Abattement d'impôt fédéral **608** _____

Déduction pour bénéficiaires de fabrication et de transformation (annexe 27) **616** _____

Déduction pour société de placement **620** _____

Gains en capital imposés **624** _____

Crédit supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17) **628** _____

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (annexe 21) **632** _____

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21) **636** _____

Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant J, page 5) **638** _____

Réduction d'impôt générale (montant R, page 5) **639** _____

Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21) **640** _____

Déduction pour banque canadienne admissible selon l'article 125.21 **641** _____

Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible **648** _____

Crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **652** _____

Total partiel **▶** _____ K

Impôt de la partie I à payer – Montant I moins montant K _____ L

Inscrivez le montant L à la ligne 700, page 9.

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047.

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Impôt de la partie I à payer (montant L, page 8)	700	_____
Surtaxe de la partie II à payer (annexe 46)	708	_____
Impôt de la partie III.1 à payer (annexe 55)	710	_____
Impôt de la partie IV à payer (annexe 3)	712	_____
Impôt de la partie IV.1 à payer (annexe 43)	716	_____
Impôt de la partie VI à payer (annexe 38)	720	_____
Impôt de la partie VI.1 à payer (annexe 43)	724	_____
Impôt de la partie XIII.1 à payer (annexe 92)	727	_____
Impôt de la partie XIV à payer (annexe 20)	728	_____

Total de l'impôt fédéral _____

Plus l'impôt provincial ou territorial :

Administration provinciale ou territoriale . . . **750** ON
(s'il y en a plus d'une, inscrivez « multiples » et remplissez l'annexe 5)

Impôt provincial ou territorial net à payer (sauf Québec et Alberta) . . . **760**
Total de l'impôt à payer **770** _____ A

Moins autres crédits :

Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31)	780	_____
Remboursement au titre de dividendes (montant H, page 7)	784	_____
Remboursement fédéral au titre des gains en capital (annexe 18)	788	_____
Remboursement du crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible	792	_____
Remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (formulaire T1131)	796	_____
Remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (formulaire T1177)	797	_____
Impôt retenu à la source	800	_____

Montant total sur lequel l'impôt a été retenu **801** _____

Remboursement provincial ou territorial au titre des gains en capital (annexe 18)	808	_____
Remboursement des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux (annexe 5)	812	_____
Impôt payé par acomptes provisionnels	840	_____
Total des crédits	890	_____ B

Code de remboursement **894** _____ Trop-payé _____

Solde (montant A moins montant B) _____

Demande de dépôt direct

Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société au Canada, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, veuillez fournir les renseignements suivants :

Commencer Corriger les renseignements **910** _____
Numéro de succursale

914 _____ **918** _____
Numéro de l'institution Numéro de compte

Si le résultat est positif, vous avez un **solde impayé**.
Si le résultat est négatif, vous avez un **trop-payé**.
Inscrivez le montant à l'endroit approprié. En général, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée, ni remboursée.

Solde impayé _____

Pour en savoir plus sur les modes de paiement, allez à arc.gc.ca/paiements.

Si la société était une société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition, a-t-elle droit au délai d'un mois suivant la date d'exigibilité du solde? . . . **896** 1 Oui 2 Non

Si la déclaration a été préparée par un spécialiste en déclarations moyennant des frais, inscrivez son numéro de TED . . **920** A5514 _____

Attestation

Je, **950** ROULEAU Nom **951** PAUL Prénom **954** DIRECTEUR Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

955 2017-12-07 Date (aaaa/mm/jj) **956** (855) 689-2873 Numéro de téléphone

La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si **non**, fournissez les renseignements ci-dessous **957** 1 Oui 2 Non

958 _____ Nom de l'autre personne autorisée **959** _____ Numéro de téléphone

Langue de correspondance – Language of correspondence

Indiquez votre langue de correspondance en inscrivant **2** pour français ou **1** pour anglais. **990** 2

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu

Annexe 1

Nom de la société CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST	Numéro d'entreprise 81450 7695 RC0001	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour 2017-08-31
--	--	--

- Cette annexe est utilisée pour effectuer le rapprochement entre le revenu net (la perte nette) de la société selon les états financiers et le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu. Pour en savoir plus, consultez le *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.
- Les renvois législatifs visent la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Montant calculé à la ligne 9999 selon l'annexe 125 0 A

Additionnez :

Amortissement des biens incorporels **106** 36 542
 Total partiel 36 542 ▶ 36 542

Autres ajouts :

Ajouts divers :

1 Description	2 Montant		
605	295		
Total de la colonne 2		296	
		Total partiel	199 0 ▶ 0
		Total des additions	500 36 542 ▶ 36 542 B

Montant A plus montant B 36 542 C

Déduisez :

Total partiel ▶

Autres déductions :

Déductions diverses :

1 Description	2 Montant		
705	395		
Total de la colonne 2		396	
		Total partiel	499 0 ▶ 0
		Total des déductions	510 0 ▶ 0 D

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu (montant C moins montant D) 36 542 E

Inscrivez le montant E à la ligne 300 de la déclaration T2.

**DÉCLARATION ANNUELLE DES SOCIÉTÉS DE L'ONTARIO SELON
LA LOI SUR LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS DES PERSONNES MORALES**

Raison sociale CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST	Numéro d'entreprise 81450 7695 RC0001	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour 2017-08-31
---	--	--

- Cette annexe doit être remplie par une personne morale qui est constituée, prorogée ou fusionnée en Ontario au sens de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario ou de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, à l'exception des organismes de bienfaisance enregistrés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. Cette annexe remplie est considérée comme une déclaration annuelle selon la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* de l'Ontario.
- Remplissez les sections 1 à 4. Remplissez les sections 5 à 7 seulement pour indiquer des changements aux renseignements enregistrés au dossier public du ministère des Services gouvernementaux (MSG) de l'Ontario.
- Cette annexe doit énoncer les renseignements requis sur la société à la date à laquelle cette annexe est fournie.
- Une déclaration annuelle dûment remplie, selon la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* de l'Ontario, doit être reçue au plus tard six mois après la fin de l'année d'imposition de la société. Le MSG considère la déclaration annuelle comme étant reçue à la date à laquelle elle est présentée à l'Agence du revenu du Canada (ARC) avec la déclaration de revenus des sociétés.
- La société doit s'assurer que les renseignements indiqués au dossier public du MSG sont exacts et à jour. Vous pouvez demander le rapport du profil de la société pour vérifier les renseignements indiqués au dossier public tenu par le MSG. Visitez www.serviceontario.ca pour en savoir plus.
- Cette annexe contient des renseignements non fiscaux recueillis selon la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* de l'Ontario. Ces renseignements seront transmis au ministère des Services gouvernementaux pour enregistrement au dossier public tenu par le MSG.

Section 1 – Identification

100 Raison sociale (exactement comme elle est indiquée au dossier public du MSG) CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'EST			
Jurisdiction constituée, prorogée ou fusionnée selon la date la plus récente Ontario	110 Date de constitution ou de fusion (selon la date la plus récente)	Année Mois Jour 2009-02-05	120 Numéro matricule de la personne morale en Ontario 1790448

Section 2 – Adresse du siège social ou enregistrée (une C.P. n'est pas acceptée comme adresse autonome)

200 Aux soins de (s'il y a lieu) PAUL ROULEAU			
210 Numéro civique 665	220 Rue/route rurale/numéro de terrain et de la concession RUE PRINCIPALE	230 Numéro du local	
240 Autres renseignements sur l'adresse, s'il y a lieu (la ligne 220 doit être remplie en premier) CP 740			
250 Municipalité (ville, village, etc.) CASSELMAN	260 Province/État ON	270 Pays CA	280 Code postal/ZIP KOA 1M0

Section 3 – Indicateur de changements

Y a-t-il eu des changements aux renseignements les plus récents fournis au dossier public tenu par le MSG pour la société quant aux noms, domiciles élus, date de nomination et date de cessation, s'il y a lieu, des administrateurs et des cinq dirigeants les plus anciens, adresse postale de la société ou langue de préférence? Vous pouvez demander le rapport du profil de la société pour vérifier les renseignements indiqués au dossier public tenu par le MSG. Pour en savoir plus, visitez www.serviceontario.ca.

300 1 S'il n'y a pas eu de changements, inscrivez **1** dans cette case et remplissez la « Section 4 – Attestation ». S'il y a eu des changements, inscrivez **2** dans cette case et remplissez les sections appropriées de la page suivante et remplissez ensuite la « Section 4 – Attestation ».

Section 4 – Attestation

J'atteste que tous les renseignements fournis dans cette déclaration annuelle selon la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* sont vrais, exacts et complets.

450 ROULEAU **451** PAUL
Nom de famille Prénom

454 _____,
Autre(s) prénom(s)

460 2 Pour la personne indiquée ci-dessus, inscrivez le code qui s'applique : **1** pour administrateur, **2** pour dirigeant ou **3** pour un autre particulier qui est au courant des activités de la personne morale. Si vous êtes un administrateur et un dirigeant, inscrivez **1** ou **2**.

Remarque : Les articles 13 et 14 de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* de l'Ontario prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

Remplissez les sections appropriées pour indiquer des changements aux renseignements enregistrés au dossier public du MSG.

Section 5 – Adresse postale

500 <input type="checkbox"/>	Inscrivez l'un des codes suivants dans cette case :	1 – N'indiquez pas d'adresse postale au dossier public du MSG.	
		2 – L'adresse postale de la société est la même que celle enregistrée pour le siège social à la section 2 de cette annexe.	
		3 – L'adresse postale de la société est la suivante (indiquer l'adresse complète) :	
510	Aux soins de (s'il y a lieu)		
520	530 Rue/route rurale/numéro de terrain et de la concession	540 Numéro du local	
550	Autres renseignements sur l'adresse, s'il y a lieu (la ligne 530 doit être remplie en premier)		
560	570 Province/État	580 Pays	590 Code postal/ZIP

Section 6 – Langue de préférence

600 <input type="checkbox"/>	Indiquez votre langue de préférence en inscrivant 2 pour le français ou 1 pour l'anglais. Il s'agit de la langue de préférence enregistrée au dossier public du MSG pour les communications avec la société. Cette information peut être différente de celle de la ligne 990 de la déclaration T2.
-------------------------------------	--

Balance de vérification et autres écritures

3

Consortium de transport scolaire de l'Est

Year End: 31 août 2017

Balance de vérification par feuille maîtresse

Prepared by	Reviewed by	Reviewed by
MSAU 2017-09-13	MV 2017-10-01	

400

Account	Prelim	Adj's	Reclass	Rep	Rep 08/16	%Chg
1011 Consortium - Banque RBC	2 707 990,98	(65,65)	0,00	2 707 925,33	2 732 656,77	(1)
A Encaisse	2 707 990,98	(65,65)	0,00	2 707 925,33	2 732 656,77	(1)
1100 Comptes à recevoir	390 013,87	0,00	0,00	390 013,87	351 387,20	11
1105 Comptes à recevoir-Paul Rouleau	0,00	0,00	0,00	0,00	(0,20)	(100)
1110 Autres comptes à recevoir	9 999,44	0,00	0,00	9 999,44	9 999,44	0
1112 Temps supplémentaires à recevoir	37 496,91	0,00	0,00	37 496,91	19 639,37	91
1600 Cartes ITUNES - Aps	134,30	0,00	0,00	134,30	134,30	0
E. 1 Débiteurs	437 644,52	0,00	0,00	437 644,52	381 160,11	15
1710 Logiciel Bus Planner	164 440,00	0,00	0,00	164 440,00	164 440,00	0
1711 Amort. Cumulé - Logiciel Bus Plann	(127 898,00)	(36 542,00)	0,00	(164 440,00)	(127 898,00)	29
U. 2 Logiciel	36 542,00	(36 542,00)	0,00	0,00	36 542,00	(100)
4010 Transport contrat - CSDCEO	(6 754 000,59)	0,00	0,00	(6 754 000,59)	(7 584 010,22)	(11)
4020 Transport contrat - CEPEO	(2 634 494,02)	0,00	0,00	(2 634 494,02)	(2 594 025,78)	2
4030 **Transp. contrat - CTSO	(20 510,84)	0,00	0,00	(20 510,84)	(18 740,69)	9
4040 Transport contrat - STEO	0,00	0,00	0,00	0,00	(82 448,14)	(100)
4100 Transport Fourgonnettes - CSDCEC	(1 641 889,68)	0,00	0,00	(1 641 889,68)	(1 414 584,31)	16
4110 Transport Fourgonnettes - CEPEO	(226 889,29)	0,00	0,00	(226 889,29)	(168 749,95)	34
4161 Carburant - CSDCEO	16 855,88	0,00	0,00	16 855,88	60 569,91	(72)
4162 Carburant - CEPEO	7 562,63	0,00	0,00	7 562,63	20 695,74	(63)
4163 Carburant - STEO	0,00	0,00	0,00	0,00	652,96	(100)
4164 Carburant - CTSO	63,56	0,00	0,00	63,56	163,53	(61)
4200 Transport Sorties - CSDCEO	(285 096,27)	0,00	0,00	(285 096,27)	(221 868,60)	28
4210 Transport Sorties - CEPEO	(98 296,79)	0,00	0,00	(98 296,79)	(90 726,52)	8
4220 Transport Sorties - CÉFEO	0,00	0,00	0,00	0,00	(864,98)	(100)
4504 Moniteurs sur autobus	(119 705,00)	0,00	0,00	(119 705,00)	(147 356,50)	(19)
4506 Autobus tardif - CEPEO	0,00	0,00	0,00	0,00	(6 486,00)	(100)
20. 1 Transport	(11 756 400,41)	0,00	0,00	(11 756 400,41)	(12 247 779,55)	(4)
4601 **Salaires:Chef dir,chef trans,age	0,00	0,00	(635 592,87)	(635 592,87)	(603 924,81)	5
4646 **Temps supplémentaires des empl	(17 857,54)	0,00	0,00	(17 857,54)	0,00	0
20. 2 Personnel	(17 857,54)	0,00	(635 592,87)	(653 450,41)	(603 924,81)	8
4503 Frais administration	0,00	0,00	0,00	0,00	(2 457,34)	(100)
4801 Frais administration CSDCEO	(740 247,43)	0,00	572 978,55	(167 268,88)	(195 763,31)	(15)
4802 Frais administration CÉPEO	(173 638,28)	0,00	135 256,04	(38 382,24)	(42 972,31)	(11)
20. 3 Administration	(913 885,71)	0,00	708 234,59	(205 651,12)	(241 192,96)	(15)
4800 **Loyer	0,00	0,00	(34 068,00)	(34 068,00)	(34 243,00)	(1)
20. 4 Services	0,00	0,00	(34 068,00)	(34 068,00)	(34 243,00)	(1)
4400 Produits d'intérêts	(2 901,01)	2 901,01	0,00	0,00	0,00	0
4500 Autres revenus	(800,70)	800,70	0,00	0,00	0,04	(100)

Consortium de transport scolaire de l'Est

Year End: 31 août 2017

Balance de vérification par feuille maîtresse

Prepared by	Reviewed by	Reviewed by
MSAU 2017-09-13	MV 2017-10-01	

400-1

Account	Prelim	Adj's	Reclass	Rep	Rep 08/16	%Chg
20. 5 Intérêts	(3 701,71)	3 701,71	0,00	0,00	0,04	(100)
4900 Apports CSDCEO - Logiciel	0,00	(29 964,68)	0,00	(29 964,68)	(44 946,66)	(33)
4905 Apports CEPEO - Logiciel	0,00	(6 577,32)	0,00	(6 577,32)	(9 866,34)	(33)
20. 6 Apports immobilisation incorp	0,00	(36 542,00)	0,00	(36 542,00)	(54 813,00)	(33)
4852 GPS - Transporteurs	(88 000,00)	0,00	(38 573,72)	(126 573,72)	(104 484,22)	21
20. 7 Autres	(88 000,00)	0,00	(38 573,72)	(126 573,72)	(104 484,22)	21
5015 Salaires réels - employés CTSE	499 930,51	0,00	0,00	499 930,51	482 164,89	4
5016 Salaire - Directeur (Pret de serv.)	0,00	0,00	0,00	0,00	(44,58)	(100)
5030 Av. soc. - Directeur - Pret de serv	0,00	0,00	0,00	0,00	(590,98)	(100)
5032 Temps supplémentaire des employe	17 857,54	0,00	0,00	17 857,54	2 464,62	625
5040 Assuramce-vie Cowan -Bén.	13 562,83	0,00	0,00	13 562,83	2 070,63	555
5050 Vacances accumulées (dépenses)	120,73	0,00	0,00	120,73	0,00	0
5080 CPP - portion de l'employeur	18 249,37	0,00	0,00	18 249,37	18 978,47	(4)
5081 AE - portion de l'employeur	7 197,02	0,00	0,00	7 197,02	8 582,89	(16)
5082 Ass.-groupe (Cowan) non-imposab	33 978,27	0,00	0,00	33 978,27	40 843,19	(17)
5083 SREMO - portion de l'employeur	48 109,40	0,00	0,00	48 109,40	45 719,17	5
5084 CSPAAT	4 341,27	0,00	0,00	4 341,27	3 736,51	16
5085 Impôt Santé des employeur (ISE-ET	10 103,47	0,00	0,00	10 103,47	0,00	0
40. 1 Frais de personnel	653 450,41	0,00	0,00	653 450,41	603 924,81	8
5110 Frais de Transport - CSDCEO	6 754 000,59	0,00	0,00	6 754 000,59	7 584 010,22	(11)
5120 Frais de Transport - CEPEO	2 634 494,02	0,00	0,00	2 634 494,02	2 594 025,78	2
5130 **Frais Transport - CTSO	20 510,83	0,00	0,00	20 510,83	18 740,69	9
5140 Frais de Transport - STEO	0,00	0,00	0,00	0,00	82 448,13	(100)
5141 Frais de carburant - CSDCEO	(16 855,88)	0,00	0,00	(16 855,88)	(60 569,94)	(72)
5142 Frais de carburant - CEPEO	(7 562,63)	0,00	0,00	(7 562,63)	(20 695,74)	(63)
5143 FRAIS de carburant - STEO	0,00	0,00	0,00	0,00	(652,96)	(100)
5144 Frais de carburant CTSO	(63,56)	0,00	0,00	(63,56)	(163,53)	(61)
5160 Frais Fourgonnettes - CSDCEO	1 641 889,69	0,00	0,00	1 641 889,69	1 414 584,31	16
5170 Frais Fourgonnettes - CEPEO	226 889,33	0,00	0,00	226 889,33	168 749,95	34
5200 Frais transport Sorties - CSDCEO	285 096,27	0,00	0,00	285 096,27	221 868,60	28
5210 Frais transport Sorties - CEPEO	98 296,79	0,00	0,00	98 296,79	90 726,52	8
5220 Frais transport Sorties - CÉFEO	0,00	0,00	0,00	0,00	864,98	(100)
5280 Frais Moniteurs CSDCEO	116 297,50	0,00	0,00	116 297,50	135 653,50	(14)
5281 Frais Moniteurs - CEPEO	3 407,50	0,00	0,00	3 407,50	11 703,00	(71)
5295 Autobus Tardif - CEPEO	0,00	0,00	0,00	0,00	6 486,00	(100)
40. 2 Contrats de transport	11 756 400,45	0,00	0,00	11 756 400,45	12 247 779,51	(4)
5320 Frais mensuels - Internet	12 600,00	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00	0
5330 Système téléphonique	3 863,58	0,00	0,00	3 863,58	10 657,18	(64)
5350 Cellulaires	3 880,72	0,00	0,00	3 880,72	3 996,70	(3)
5410 Déplacement - personnel du CTSE	8 045,64	0,00	0,00	8 045,64	9 918,86	(19)

Consortium de transport scolaire de l'Est

Year End: 31 août 2017

Balance de vérification par feuille maîtresse

Prepared by	Reviewed by	Reviewed by
MSAU 2017-09-13	MV 2017-10-01	

400-2

Account	Prelim	Adj's	Reclass	Rep	Rep 08/16	%Chg
5420 Hébergement - Hôtel	2 536,50	0,00	0,00	2 536,50	3 631,02	(30)
5430 Repas	1 672,46	0,00	0,00	1 672,46	2 080,40	(20)
5505 Adhésion	575,00	0,00	0,00	575,00	1 375,00	(58)
5510 **Annonce - DP	0,00	0,00	0,00	0,00	520,00	(100)
5520 Assurance Consortium	5 410,00	0,00	0,00	5 410,00	3 866,00	40
5524 Électricité - 665 et 659 Principale	4 132,35	0,00	0,00	4 132,35	4 329,35	(5)
5525 Eau et égoût	805,40	0,00	0,00	805,40	773,46	4
5528 Gas-Chauffage -665 & 659 Principa	1 879,53	0,00	0,00	1 879,53	847,47	122
5530 Équipements informatique	1 515,64	0,00	0,00	1 515,64	3 947,67	(62)
5535 Sécurité des élèves	45 744,20	0,00	0,00	45 744,20	26 530,53	72
5540 Perfectionnemen & Formation	7 399,73	0,00	0,00	7 399,73	11 337,24	(35)
5555 Logiciels	882,00	0,00	0,00	882,00	25 785,86	(97)
5557 License annuelle logiciels	35 655,53	0,00	0,00	35 655,53	30 808,20	16
5560 Mobiliers	2 226,02	0,00	0,00	2 226,02	1 035,39	115
5575 Publicité et promotion	5 855,65	0,00	0,00	5 855,65	5 860,60	0
5585 Dép. matériel inform.	622,71	0,00	0,00	622,71	0,00	0
5595 Frais intérêts	17,51	0,00	0,00	17,51	198,56	(91)
5597 Frais bancaires	1 466,06	0,00	0,00	1 466,06	1 196,60	23
5610 Fournitures de bureau	3 393,61	0,00	0,00	3 393,61	3 308,64	3
5615 Affranchissement et livraison	25,82	0,00	0,00	25,82	0,00	0
5620 Honoraires professionnels	5 500,50	0,00	0,00	5 500,50	1 793,50	207
5621 Comptable -vérificateurs	10 570,00	0,00	0,00	10 570,00	9 950,00	6
5622 **Avocat	87,00	0,00	0,00	87,00	0,00	0
5623 Consultant	0,00	0,00	0,00	0,00	26 646,75	(100)
5627 Imprimerie	1 245,86	0,00	0,00	1 245,86	0,00	0
5630 Entretien et réparation	69,97	0,00	0,00	69,97	2 083,82	(97)
5631 Entretien - conciergerie	3 462,19	0,00	0,00	3 462,19	3 260,69	6
5632 Permis et licences	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0
5640 Photocopieur	5 575,08	0,00	0,00	5 575,08	7 739,09	(28)
5661 Service de payes (ADP)	6 777,83	0,00	0,00	6 777,83	7 160,22	(5)
5720 Frais informatique (site web)	9 093,13	0,00	0,00	9 093,13	8 122,76	12
5721 Soutien informatique	12 724,50	0,00	0,00	12 724,50	7 752,00	64
5732 Système d'alarme / Monitoring	239,40	0,00	0,00	239,40	239,40	0
5734 Publication - Journaux (Embauche)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 515,00	(100)
5810 Autres -Chargé à un Conseil	0,00	0,00	0,00	0,00	225,00	(100)
40.3 Administration	205 651,12	0,00	0,00	205 651,12	241 192,96	(15)
5710 Loyer	34 068,00	0,00	0,00	34 068,00	34 243,00	(1)
40.4 Services	34 068,00	0,00	0,00	34 068,00	34 243,00	(1)
5800 Amortissement logiciel	0,00	36 542,00	0,00	36 542,00	54 813,00	(33)
40.6 Amortissement immobilisation i	0,00	36 542,00	0,00	36 542,00	54 813,00	(33)
5801 GPS - Transporteurs	126 573,72	0,00	0,00	126 573,72	104 484,22	21
40.7 Charges	126 573,72	0,00	0,00	126 573,72	104 484,22	21

Consortium de transport scolaire de l'Est

Year End: 31 août 2017

Balance de vérification par feuille maîtresse

Prepared by	Reviewed by	Reviewed by
MSAU 2017-09-13	MV 2017-10-01	

400-3

Account	Prelim	Adj's	Reclass	Rep	Rep 08/16	%Chg
2100 Comptes fournisseurs	(34 552,91)	(38 214,03)	38 214,03	(34 552,91)	(27 878,28)	24
2105 Carte de crédit - Visa RBC à payer	(521,22)	0,00	0,00	(521,22)	(1 011,60)	(48)
2110 Autres comptes fournisseurs	(12 988,64)	(3 636,06)	0,00	(16 624,70)	(12 988,64)	28
2150 Frais courus à payer	(10 000,00)	0,00	0,00	(10 000,00)	(10 000,00)	0
2502 CPP a payer	0,00	0,00	0,00	0,00	32,54	(100)
2504 AE a payer	0,00	0,00	0,00	0,00	(32,41)	(100)
2512 Temps supplémentaires à payer	(37 496,91)	0,00	0,00	(37 496,91)	(19 639,37)	91
2515 CSPAAT a payer	4,86	0,00	0,00	4,86	14,29	(66)
2519 Assurance-Vie facultative - employé	4,20	0,00	0,00	4,20	0,00	0
2520 Ass. -groupe txb - Cowan a payer	(51,85)	0,00	0,00	(51,85)	(231,94)	(78)
2521 Ass.-groupe non-txb - Cowan à pay	(113,40)	0,00	0,00	(113,40)	1 409,96	(108)
2523 ISE à payer (EHT)	(727,50)	0,00	0,00	(727,50)	0,00	0
2525 SREMO a payer (portion employés)	5 101,10	0,00	0,00	5 101,10	(2 243,12)	(327)
2526 SREMO à payer (portion employeur)	(3 696,90)	0,00	0,00	(3 696,90)	0,00	0
CC. 1 Crédoiteurs et frais courus	(95 039,17)	(41 850,09)	38 214,03	(98 675,23)	(72 568,57)	36
2310 TPS payée sur les achats	317,14	(317,14)	317,14	317,14	0,00	0
2315 TVH perçue sur les ventes	(43 617,73)	43 617,73	(43 617,73)	(43 617,73)	(39 878,08)	9
2320 TVH payé sur les achats (100%)	5 086,56	(5 086,56)	5 086,56	5 086,56	7 310,40	(30)
CC. 3 Taxes de ventes à payer	(38 214,03)	38 214,03	(38 214,03)	(38 214,03)	(32 567,68)	17
2400 Avance - CSDCEO	(2 128 405,85)	0,00	0,00	(2 128 405,85)	(2 128 405,85)	0
2420 Avance - CEPEO	(880 274,67)	0,00	0,00	(880 274,67)	(880 274,67)	0
DD Avances des conseils scolaires, :	(3 008 680,52)	0,00	0,00	(3 008 680,52)	(3 008 680,52)	0
2527 Apports reportés - CSDCEO	(29 964,68)	29 964,68	0,00	0,00	(29 964,68)	(100)
2528 Apports reportés - CEPEO	(6 577,32)	6 577,32	0,00	0,00	(6 577,32)	(100)
II Apports reportés immobilisation in	(36 542,00)	36 542,00	0,00	0,00	(36 542,00)	(100)
3500 Bénéfices non répartis	(0,11)	0,00	0,00	(0,11)	(0,11)	0
ZZ. 1. 1 Bénéfices non répartis débu	(0,11)	0,00	0,00	(0,11)	(0,11)	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Net Income (Loss)	3 701,67			(0,04)	0,00	

Consortium de transport scolaire de l'Est

Year End: 31 août 2017

Ecritures d'ajustement

Date: 2016-09-01 To 2017-08-31

Prepared by	Reviewed by	Reviewed by
MSAU 2017-09-22	MV 2017-10-01	

405

Number	Date	Name	Account No	Reference	Debit	Credit	Recurrence	Misstatement
1	2017-08-31	Comptes fournisseurs	2100	CLIENTE		38 214,03		
1	2017-08-31	TPS payée sur les achats	2310	CLIENTE		317,14		
1	2017-08-31	TVH perçue sur les ventes	2315	CLIENTE	43 617,73			
1	2017-08-31	TVH payé sur les achats (100%)	2320	CLIENTE		5 086,56		
Afin de comptabiliser l'écriture d'ajustement demandée par la cliente (déjà comptabilisée par Ann).								
2	2017-08-31	Amort. Cumulé - Logiciel Bus Planne	1711			36 542,00		
2	2017-08-31	Apports reportés - CSDCEO	2527		29 964,68			
2	2017-08-31	Apports reportés - CEPEO	2528		6 577,32			
2	2017-08-31	Apports CSDCEO - Logiciel	4900			29 964,68		
2	2017-08-31	Apports CEPEO - Logiciel	4905			6 577,32		
2	2017-08-31	Amortissement logiciel	5800		36 542,00			
Afin de comptabiliser l'amortissement et les apports de l'exercice en lien avec le logiciel Bus Planner.								
3	2017-08-31	Consortium - Banque RBC	1011	CLIENTE		65,65		
3	2017-08-31	Frais bancaires	5597	CLIENTE	65,65			
Afin de comptabiliser l'écriture des frais bancaires, tel que demandé par la cliente.								
4	2017-08-31	Autres comptes fournisseurs	2110			3 636,06		
4	2017-08-31	Produits d'intérêts	4400		2 901,01			
4	2017-08-31	Autres revenus	4500		800,70			
4	2017-08-31	Frais bancaires	5597			65,65		
Afin de comptabiliser la distribution de surplus.								
					120 469,09	120 469,09		
Net Income (Loss)					(0,04)			

Le 5 septembre 2017

Aux membres du conseil d'administration
Consortium de transport scolaire de l'Est
665, rue Principale, C. P. 740
Casselman (Ontario)
K0A 1M0

Objet : Lettre de stratégie

Mesdames, Messieurs,

L'objet de la présente lettre est de vous informer sur certains aspects de notre audit des états financiers du Consortium de transport scolaire de l'Est pour l'exercice clos le 31 août 2017 dans le but de vous aider à mieux vous acquitter de vos responsabilités.

Étendue des travaux

Suite à une appréciation préliminaire du contrôle interne, nous comptons utiliser aux fins de l'audit une stratégie corroborative à l'égard de tous les soldes de comptes et de toutes les catégories d'opérations pour les états financiers au 31 août 2017.

Tel que convenu au préalable avec la direction de l'organisme, nous effectuerons du travail additionnel sur le système interne de traitement des salaires. Puisque le traitement des salaires a été rapatrié à l'interne au cours de l'exercice 2016-2017, notre travail consistera à mettre en oeuvre certains procédés additionnels établis par la direction afin de vérifier l'efficacité du fonctionnement du système des salaires. Ce travail visera entre autres à s'assurer de l'exactitude des salaires versés aux employés et des remises de déductions salariales effectuées depuis le traitement à l'interne de celles-ci. Une révision de certains contrôles internes clés entourant le système des salaires sera également effectués. Au terme de notre travail, nous émettrons un rapport pour faire état de nos constatations et recommandations.

Prise en compte des fraudes

Le Manuel de certification de CPA Canada indique que nous devons nous enquérir auprès des responsables de la gouvernance de leur éventuelle connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées concernant l'entité, ces demandes d'informations visant en partie à corroborer les réponses aux demandes d'informations adressées à la direction. Nous invitons les administrateurs à nous faire part directement de toute inquiétude qu'ils pourraient avoir en ce qui concerne le risque de fraude.

De notre côté, nous prévoyons qu'aucun élément des états financiers ne présentera un risque élevé d'anomalies significatives. Puisque cette mission d'audit comporte un risque d'audit normal, nous avons donc établi le seuil de signification pour l'audit des états financiers dans leur ensemble à 180 000 \$.

Marcil Lavallée

OTTAWA

400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

T 613 745-8387
F 613 745-9584

BHD / IAPA

Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Marcil-Lavallee.ca

Constatations importantes découlant de l'audit

Les constatations importantes découlant de l'audit vous seront communiquées en temps opportun.

Calendrier des travaux

Nous prévoyons débiter l'audit vers le 18 septembre 2017 dans le but de respecter l'échéance établie par la direction pour la livraison de notre rapport sur les états financiers du Consortium de transport scolaire de l'Est pour l'exercice clos le 31 août 2017.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir au sujet de cette lettre.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous fournir des services et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Comptables professionnels agréés
Philippe Renaud, CPA, CA, associé

Consortium de transport scolaire de l'Est
665, rue Principale, C. P. 740
Casselman (Ontario)
K0A 1M0

Le 6 décembre 2017

Marcil Lavallée
400-1420, place Blair
Ottawa (Ontario)
K1J 9L8

Objet : Lettre d'affirmation

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers du Consortium de transport scolaire de l'Est pour l'exercice clos le 31 août 2017, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers

- a) Nous sommes les personnes habilitées à assumer la responsabilité de ces états financiers. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit pour l'exercice clos le 31 août 2017, quant à la préparation des états financiers conformément aux NCSP; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ces normes.
- b) Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.
- c) Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCSP.
- d) Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les NCSP exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.
- e) L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.
- f) Le Consortium n'est en défaut vis-à-vis aucune des restrictions de ses conventions de crédit.

- g) Toutes les restrictions ou exigences dont sont assortis les actifs ou les fonds de le consortium vous ont été divulguées, ont été respectées et sont fidèlement présentées dans les états financiers.
- h) Toutes les dotations vous ont été divulguées, sont adéquatement présentées dans les états financiers, et les conditions relatives à celles-ci ont été respectées.

Informations fournies

- a) Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- b) Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- c) Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- d) Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et impliquent :
 - la direction;
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
 - d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
- e) Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- f) Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- g) Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.

- h) Nous vous avons communiqué toutes les informations à l'égard de tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers et que le traitement comptable et les informations dont ils ont fait l'objet sont conformes aux NCSP.
- i) Pendant la période comprise entre la date du bilan et la date de la présente lettre, il ne s'est produit aucun événement nécessitant d'être constaté ou communiqué dans les états financiers. Il ne s'est en outre produit aucun événement postérieur à la date des états financiers donnés à des fins de comparaison qui justifie un ajustement de ces états financiers et des notes complémentaires.
- j) Nous n'avons connaissance d'aucune information nécessitant la présentation d'une note aux états financiers portant sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation.
- k) Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants :
- les écritures de journal ci-jointes que vous avez préparées ou modifiées;
 - les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
 - les opérations que vous avez classées;
 - les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés;
 - la liste des anomalies non corrigées ci-jointe.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Paul Rouleau, directeur
Consortium de transport scolaire de l'Est

Consortium de transport scolaire de l'Est
 Cumul des anomalies quantitatives non corrigées
 31 août 2017

Numéro	Réf. FT	DT/CT	Description			Excédent des revenus sur les charges Débit (crédit)	Actif net d'ouverture Débit (crédit)
				Actifs Débit (crédit)	Passifs Débit (crédit)		
1	FT CC.2	DT CT	Frais courus à payer Actifs nets d'ouverture <i>Afin de renverser les frais courus comptabilisés pour l'audit</i>		10 000,00		(10 000,00)
Sous-total pour les anomalies factuelles				\$ -	\$ 10 000,00	\$ -	\$ (10 000,00)
Sous-total pour les anomalies extrapolées				\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Sous-total pour les anomalies liées aux estimations comptables				\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Total des anomalies quantitatives non corrigées				\$ -	\$ 10 000,00	\$ -	\$ (10 000,00)
Impact des anomalies quantitatives non corrigées des exercices précédents				\$ 29 930,56	\$ (29 930,56)	\$ -	\$ -
Total des anomalies aux états financiers de l'exercice				\$ 29 930,56	\$ (19 930,56)	\$ -	\$ (10 000,00)

Consortium de transport scolaire de l'Est

Year End: 31 août 2017

Ecritures d'ajustement

Date: 2016-09-01 To 2017-08-31

Prepared by	Reviewed by	Reviewed by
MSAU 2017-09-22	MV 2017-10-01	

405

Number	Date	Name	Account No	Reference	Debit	Credit	Recurrence	Misstatement
1	2017-08-31	Comptes fournisseurs	2100	CLIENTE		38 214,03		
1	2017-08-31	TPS payée sur les achats	2310	CLIENTE		317,14		
1	2017-08-31	TVH perçue sur les ventes	2315	CLIENTE	43 617,73			
1	2017-08-31	TVH payé sur les achats (100%)	2320	CLIENTE		5 086,56		
Afin de comptabiliser l'écriture d'ajustement demandée par la cliente (déjà comptabilisée par Ann).								
2	2017-08-31	Amort. Cumulé - Logiciel Bus Planne	1711			36 542,00		
2	2017-08-31	Apports reportés - CSDCEO	2527		29 964,68			
2	2017-08-31	Apports reportés - CEPEO	2528		6 577,32			
2	2017-08-31	Apports CSDCEO - Logiciel	4900			29 964,68		
2	2017-08-31	Apports CEPEO - Logiciel	4905			6 577,32		
2	2017-08-31	Amortissement logiciel	5800		36 542,00			
Afin de comptabiliser l'amortissement et les apports de l'exercice en lien avec le logiciel Bus Planner.								
3	2017-08-31	Consortium - Banque RBC	1011	CLIENTE		65,65		
3	2017-08-31	Frais bancaires	5597	CLIENTE	65,65			
Afin de comptabiliser l'écriture des frais bancaires, tel que demandé par la cliente.								
4	2017-08-31	Autres comptes fournisseurs	2110			3 636,06		
4	2017-08-31	Produits d'intérêts	4400		2 901,01			
4	2017-08-31	Autres revenus	4500		800,70			
4	2017-08-31	Frais bancaires	5597			65,65		
Afin de comptabiliser la distribution de surplus.								
					120 469,09	120 469,09		
Net Income (Loss)			(0,04)					

Le 6 décembre 2017

Aux membres du conseil d'administration
Consortium de transport scolaire de l'Est
665, rue Principale, C.P. 740
Casselman (Ontario)
K0A 1M0

Objet : Constatations importantes découlant de l'audit

Mesdames, Messieurs,

On nous a confié la mission d'auditer les états financiers du Consortium de transport scolaire de l'Est (CTSE) pour l'exercice clos le 31 août 2017. Les normes d'audit généralement reconnues du Canada exigent que nous vous communiquions les informations suivantes au sujet de l'audit.

Indépendance

Les normes professionnelles exigent que nous communiquions avec vous au sujet de tous les liens qui existent entre le CTSE et nous qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance.

Nous confirmons par la présente que nous sommes indépendants par rapport au CTSE, au sens du Code de déontologie harmonisé pour les CPA du Canada. Nous voulons cependant vous informer de la situation suivante par souci de transparence. En effet, le CTSE fait présentement l'objet d'une réclamation par Trillium Coach Line Inc. et nous souhaitons vous aviser que cette compagnie est un client de notre cabinet. Nous jugeons cependant que cette situation n'a aucun impact sur notre indépendance. Ainsi, plusieurs mesures de sauvegarde existent pour préserver notre indépendance dans la situation présente, telles que :

- L'associé responsable de votre dossier n'est pas responsable du dossier de Trillium Coach Line Inc. et aucun membre de l'équipe de mission n'est affecté aux deux mandats;
- Notre cabinet maintient une politique claire et stricte en matière d'indépendance et de confidentialité par rapport aux informations qui concernent nos clients;
- Le dossier de réclamation est la responsabilité des conseillers juridiques et nous ne participons pas aux échanges dans ce dossier.

Par conséquent, nous réitérons notre opinion à l'effet que cette situation n'est pas susceptible d'avoir une incidence quelconque sur notre indépendance.

Marcil Lavallée

OTTAWA

400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

T 613 745-8387
F 613 745-9584

BHD / IAPA

Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Marcil-Lavallee.ca

Méthodes comptables importantes

La direction a la responsabilité du choix approprié et de l'application des méthodes comptables. Notre rôle consiste à examiner le caractère approprié et l'application de ces méthodes dans le cadre de notre audit. Les méthodes comptables utilisées par le CTSE sont décrites à la note complémentaire 2, principales méthodes comptables, dans les états financiers.

Aucune nouvelle méthode comptable n'a été adoptée et aucun changement n'a été apporté à l'application des méthodes comptables du CTSE au cours de l'exercice.

Estimations comptables

La direction a la responsabilité des estimations comptables contenues dans les états financiers. Les estimations et les jugements et hypothèses correspondants sont fondés sur la connaissance que possède la direction des activités et sur son expérience antérieure au sujet des événements actuels et futurs. Notre responsabilité à titre d'auditeurs consiste à réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fournir l'assurance raisonnable que les estimations comptables de la direction sont raisonnables dans le contexte des états financiers pris dans leur ensemble. L'audit comporte l'application de procédures pour contrôler les éléments suivants :

- Le calcul des estimations comptables;
- L'analyse des facteurs clés comme les hypothèses de la direction;
- Le caractère significatif des estimations, prises individuellement et dans leur ensemble, par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble;
- Les autres éléments probants.

Dans le cadre de notre audit, nous avons jugé que les estimations de la direction étaient raisonnables dans le cadre des opérations du CTSE et selon les états financiers pris dans leur ensemble.

Risques d'anomalies significatives

À notre connaissance, aucun événement additionnel représentant un risque d'anomalies significatives éventuel n'a dû être mentionné aux états financiers.

Déroulement de l'audit

Voici quelques exemples de difficultés qui pourraient avoir été rencontrées au cours de l'audit :

- Résolution de problèmes de comptabilisation ou d'audit difficiles;
- Indisponibilité des documents requis pour l'audit;
- Incapacité du personnel de répondre aux questions;
- Limitations de l'étendue de l'audit et la manière dont elles ont été résolues;
- Désaccords avec la direction concernant des questions qui, prises individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de l'organisme ou sur le rapport de l'auditeur indépendant.

Nous n'avons rencontré aucune difficulté importante au cours de notre audit qui devrait être portée à votre attention.

Évaluation du système de contrôle interne et autres commentaires

L'objectif de l'audit est de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives et par conséquent, il comprend un examen et une évaluation du système de contrôle interne qui visent à déterminer la mesure dans laquelle nous pouvons nous appuyer sur certains contrôles pertinents pour la préparation des états financiers lors de l'évaluation de la nature et de l'étendue des procédures d'audit qui seront mises en œuvre. L'audit n'est cependant pas conçu dans le but de relever tous les éléments de contrôles susceptibles de vous intéresser et les procédures effectuées ne permettent généralement pas de relever tous ces éléments. Nos commentaires se limitent donc à indiquer les éléments constatés à l'occasion de notre audit et ils ne découlent pas d'un examen exhaustif visant à déterminer si le système de contrôle interne convient à tous les besoins de l'organisme.

Au cours de notre audit des états financiers du CTSE pour l'exercice clos le 31 août 2017, nous n'avons pas relevé de faiblesses significatives du contrôle interne. Si nous avions mis en œuvre des procédures plus exhaustives à l'égard du contrôle interne, nous aurions pu relever des déficiences devant être communiquées.

Questions concernant l'intégrité de la direction

Au cours de notre travail d'audit, nous n'avons relevé aucun événement nous permettant de douter de l'intégrité de la direction.

Opérations importantes avec des parties liées

Nous n'avons connaissance d'aucune opération importante ou inhabituelle conclue par le CTSE avec des parties liées dont vous devriez être informés et qui ne sont pas reflétées adéquatement aux états financiers.

Actes illégaux et fraude

Les normes d'audit généralement reconnues du Canada exigent que dans le cas où l'auditeur détecte une fraude ou obtient des informations indiquant la possibilité qu'une fraude ait été commise, il doit en faire communication dès que possible aux responsables de la gouvernance au niveau approprié. Nous n'avons connaissance d'aucune indication à cet effet.

Ajustements découlant de l'audit et anomalies non corrigées

Tous les ajustements requis découlant de l'audit et susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de l'organisme ont été apportés.

Nous avons soumis à votre attention le cumul des anomalies non corrigées, soumis en annexe, que la direction a jugées non significatives (autres que des montants négligeables), tant individuellement que collectivement, par rapport aux états financiers dans leur ensemble. Tel que requis par les normes d'audit généralement reconnues, notre travail d'audit nous a permis d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Autres considérations – Rapatriement du système de paye

Tel que convenu au préalable avec la direction du Consortium, nous avons effectué du travail additionnel sur le système de traitement des salaires suite à son rapatriement à l'interne à partir du mois d'août 2017. Les procédés additionnels décrits ci-dessous ont donc été effectués pour les périodes de payes #17 à #19, soit les périodes de paye traitées directement par le CTSE et non par ADP (du 31 juillet au 8 septembre 2017).

- Tout d'abord, nous avons fait la révision de certains contrôles internes clés entourant le système des salaires afin de s'assurer de leur efficacité. Tel qu'élaboré, les contrôles exigent que les transactions des salaires soient préparées par une personne et ensuite révisées, approuvées par une deuxième personne et annuellement revues par le comité de gestion. Si les contrôles sont effectués tel que prévu et de manière continue, nous jugeons qu'ils permettent de ramener à un niveau faible le risque d'anomalies au niveau du traitement de la rémunération.
- Par la suite, nous avons fait la vérification complète des données salariales configurées dans le module de paye Sage afin de s'assurer que les salaires de chaque employé correspondent aux montants prévus aux contrats d'embauche et/ou à l'échelle salariale du CTSE. Nous avons également vérifié que le décaissement correspond bien au salaire net calculé par le système de paye Sage.
- Pour les déductions à la source (ex. : RPC et AE), nous avons validé l'exactitude des taux utilisés par le système de paye afin de s'assurer que ceux-ci concordent avec les taux en vigueur. Nous avons également vérifié les remises de déductions à la source et les contributions de l'employeur pour le mois d'août 2017 afin de s'assurer que celles-ci ont été faites en temps opportun et pour le bon montant.

Suite à l'exécution des procédés d'audit décrits ci-dessus, nous n'avons pas constaté d'anomalies qui devraient vous être rapportés et nous n'avons aucune recommandation à émettre.

La présente communication est destinée uniquement à informer le conseil d'administration et elle ne doit servir à aucune autre fin. Nous déclinons toute responsabilité envers des tiers qui pourraient l'utiliser.

Nous aurons le plaisir de discuter davantage avec vous des questions mentionnées précédemment lors de notre rencontre.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Comptables professionnels agréés
Philippe Renaud, CPA, CA, associé

Consortium de transport scolaire de l'Est
 Cumul des anomalies quantitatives non corrigées
 31 août 2017

Numéro	Réf. FT	DT/CT	Description	Actifs		Passifs		Excédent des revenus sur les charges Débit (crédit)	Actif net d'ouverture Débit (crédit)
				Débit (crédit)	Débit (crédit)	Débit (crédit)	Débit (crédit)		
1	FT CC.2	DT CT	Frais courus à payer Actifs nets d'ouverture Afin de renverser les frais courus comptabilisés pour l'audit			10 000,00			(10 000,00)
Sous-total pour les anomalies factuelles				\$ -	\$ 10 000,00	\$ -	\$ -	\$ (10 000,00)	
Sous-total pour les anomalies extrapolées				\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
Sous-total pour les anomalies liées aux estimations comptables				\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
Total des anomalies quantitatives non corrigées				\$ -	\$ 10 000,00	\$ -	\$ -	\$ (10 000,00)	
Impact des anomalies quantitatives non corrigées des exercices précédents				\$ 29 930,56	\$ (29 930,56)	\$ -	\$ -	\$ -	
Total des anomalies aux états financiers de l'exercice				\$ 29 930,56	\$ (19 930,56)	\$ -	\$ -	\$ (10 000,00)	